

# Bordereau de signature

## DEC2016\_0196



Signataire	Date	Annotation
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	05/12/2016	 Visa
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	05/12/2016	 Transmis
<i>Gestion des Actes MAIRIE</i>		 Archivé
	Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2016-12-05)	

Dossier de type : ACTES\_MAIRIE // decission\_mairie

DIRECTION DES FINANCES ET DES MARCHES PUBLICS  
SECTEUR DES MARCHES PUBLICS  
REF : CN/RE

DEC2016\_0196

## DECISION

**OBJET : CONCLUSION DU MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES N°2016/070 RELATIF A LA VERIFICATION ET AU CONTROLE PERIODIQUES DU SYSTEME DE PROTECTION Foudre AVEC LA SOCIETE BCM-FOUDRE.**

Le Maire de la Commune de Noisiel,

**VU** l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, notamment l'article 42-3°,

**VU** le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, notamment les articles 27 et 30-8°,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération du Conseil Municipal de Noisiel du 12 février 2016 portant délégation de pouvoir au Maire, en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDERANT** la nécessité de vérifier et de contrôler les caractéristiques mécaniques et électriques du système de protection contre la foudre pendant toute sa durée de vie afin de satisfaire aux prescriptions de la norme,

**CONSIDERANT** la proposition afférente de la société BCM-FOUDRE,

**CONSIDERANT** que la prestation relève de la catégorie d'achats « Services » et de la catégorie homogène 20.02.11 « Vérification et contrôle périodiques », dont la valeur ne dépasse pas 25.000 € H.T.,

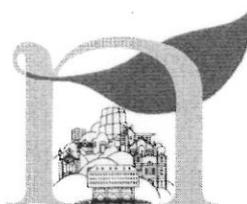
## DECIDE

**ARTICLE 1 :** Il est conclu avec la société BCM-FOUDRE sise 444 rue Léo Lagrange à DOUAI (59500), le marché public de services n°2016/070 relatif à la vérification et au contrôle du système de protection contre la foudre (1 équipement et 2 prises de terre), comprenant une visite de contrôle par an, pour un montant global et forfaitaire annuel de 235,00 euros H.T. (soit 282,00 euros T.T.C.). Le marché est passé pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, renouvelable tacitement trois fois par période annuelle, sans pouvoir excéder quatre ans.

Le règlement s'effectuera par mandat administratif sur présentation de factures après service fait.

Les prix sont révisables à chaque date de renouvellement annuel du marché.

1/2



# VILLE DE NOISIEL

Suite de la décision N°2016\_ **0196**  
portant sur la conclusion du marché public n°2016/070 – Société BCM-FOUDRE « Vérification et contrôle périodiques système de protection foudre ».

**ARTICLE 2** : Les crédits correspondants sont prévus au Budget Communal.

**ARTICLE 3** : Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Torcy,
- Monsieur le Comptable Public de Marne-la-Vallée,
- Monsieur le Directeur Général de la Mairie de Noisiel,
- Au titulaire du marché.

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

**ARTICLE 4** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son rendu exécutoire.

**ARTICLE 5** : La présente décision est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Noisiel, le - 2 DEC. 2016

Le Maire,

*D. Vachez*

Daniel VACHEZ.



Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'Etat le	05 DEC. 2016
Affiché le	05 DEC. 2016
Notifié le	
Publié le	05 DEC. 2016

2/2

